

*des Princes &c.* Mars 1706. 157

fait publier un ordre de la Cour de Madrid, portant que tous les Particuliers, ou Communantez qui auront reçu quelque dommage par le passage des Troupes, ayent à se présenter pour être dédommagez, soit par le Roi, ou par les Officiers des Regimens qui les auront causez.

VIII. L'Archevêque de Valence a fait publier un mandement dans son Diocèse, qui contient d'une manière fort ample les raisons qui peuvent appuyer les droits légitimes de Philippe V. à la Couronne d'Espagne, & les nulitez des prétentions de l'Archiduc. Ce Prelat dépeint avec des traits affreux, la noirceur de l'infidélité des Peuples, il en fait un juste parallèle avec ceux qui se sont soulevés en Espagne, il finit cet Ouvrage Pastoral en supposant, que quand même les droits de Philippe V. paroistroient en quelque façon douteux. les Peuples de cette grande Monarchie, qui l'ont demandé, l'ont reçu, & lui ont prêté serment de fidélité, devroient s'estimer heureux de vivre sous le regne d'un Prince bon, bien faisant, pieux, & qui, quoi que jeune, est doüé de toutes les éminentes qualitez qui font un Monarque parfait. Ce Mandement & les mouvemens que ce Prelat s'est donné n'ont pas peu contribué à retener ou faire rentrer les principaux de son Diocèse dans leur devoir, & à empêcher la publication de la proclamation de l'Archiduc, qui leur avoit été envoyée.

*Mandement  
de l'Arche-  
vêque de Va-  
lence.*

IX Les zelateurs de la Maison d'Autriche avoient crû que la revolte des Provinces de Catalogne & de Valence, alloit entraîner après elle celle de toute la Monarchie